

Notre école, faisons-la ensemble

Circulaire n°2024-088 du 03/10/2024 relative aux projets « Notre École, faisons – la ensemble »

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet du Rectrice

Affaire suivie par :

Céline Audry

mél. : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissements et directeurs d'école de l'académie de Créteil

Informations sur la procédure d'accompagnement et de validation des projets relevant du CNR Éducation _ « Notre École, faisons-la ensemble » pour la rentrée 2024

La présente circulaire a pour objet de préciser le cadre d'éligibilité des projets « Notre école faisons- la ensemble », d'expliciter la démarche CNR ainsi que le circuit d'accompagnement et de validation.

Rappel du cadre d'éligibilité des projets

Pour être éligibles au fond d'innovation pédagogique, les projets présentés doivent :

- procéder d'une concertation élargie de la communauté éducative associant notamment les collectivités territoriales ;
- se fonder sur un diagnostic partagé permettant de répondre aux besoins des élèves de l'école ou l'établissement ;
- faire évoluer les pratiques pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves et améliorer leurs résultats ;
- s'inscrire durablement dans le temps ;
- prévoir la mesure des effets et actions proposées sur la réussites des élèves.

Une fiche mémo placée en annexe comprends une **fiche d'auto-évaluation**. Cette fiche est un outil d'aide à la construction du projet pour garantir son éligibilité.

Processus d'accompagnement

Les inspecteurs référents, IEN de circonscription pour les écoles, IA-IPR et IEN ET-EG référents des établissements dans le second degré, sont les interlocuteurs privilégiés pour bénéficier d'un accompagnement de proximité.

Il est recommandé de les solliciter dès l'engagement dans la démarche pour garantir l'éligibilité du projet au fonds d'innovation pédagogique et d'utiliser conjointement la fiche d'autoévaluation pour accompagner l'élaboration du projet.

Les listes des inspecteurs référents sont disponible en annexes.

La [plateforme m@gistere](mailto:m@gistere) offre par ailleurs, un accompagnement pour comprendre et entrer dans la démarche CNR.

Procédure de validation

Une fois finalisé, le projet est déposé par le chef d'établissement ou par le porteur de projet sur [la plateforme m@gistère](#).

Les projets sont examinés en commission départementale.

Les projets dépassant un certain seuil sont examinés en commission académique.

Le calendrier des commissions départementales et académiques est présenté dans la fiche mémo placée en annexe.

En fin d'instruction, le projet est :

- soit validé par la commission, il sera alors financé dans le cadre du fond d'innovation pédagogique ;
- soit non validé, il sera alors accompagné en dehors du cadre CNR.

Si des compléments sont nécessaires, la validation sera suspendue dans l'attente du retour du porteur de projet.

Ressources disponibles

Nous vous invitons à consulter la [page académique « CNR Éducation, notre École faisons-la ensemble »](#).

Sur la [page Eduscol dédiée aux projets « Notre École »](#), des ressources sont mises à disposition pour vous accompagner tout au long du processus d'élaboration de votre projet.

Enfin un espace [m@gistère « Notre École, faisons-la ensemble : soutenir la transformation des pratiques pédagogiques »](#), permet aux équipes pédagogiques engagées dans le dispositif, de concevoir et mettre en œuvre des projets transformants, en bénéficiant de ressources, de temps d'échanges, de formations, de partage d'expériences entre pairs et avec des experts.

La directrice de cabinet adjointe
Céline Audry